

COMPTE RENDU DES DECISIONS ET DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANGY

Séance du jeudi 17 décembre 2020

Membres en exercice : 19 L'an **deux mil vingt et le 17 décembre à 20 heures 30 minutes**, le Conseil
Pouvoirs : 01 Municipal de la Commune de FRANGY, dûment convoqué, s'est réuni en
session ordinaire, à la salle Métendier, rue du Stade à Frangy, sous la
Présents : 18 présidence de **Monsieur Bernard REVILLON, Maire.**

Absents : 01 Date d'envoi de la convocation du conseil municipal : 11/12/2020
Date d'affichage de la convocation du conseil municipal : 11/12/2020

Nombre de suffrages exprimés : 19
n°DEL20201001,
DEL20201002, DEL20201003,
DEL20201004, DEL20201005

Présents : Bernard REVILLON – David BANANT – Carole BRETON – Gérard RENUCCI – Chantal BALLEYDIER
– Vincent BAUD – Jean-Pierre LIAUDON – Dominique CONS – Sonia BERNARD – Karine DORGET –
Alexandre ROSE – Ludivine MOLLARD – Lise BALLY – Vincent BOUILLE – Vincent RABATEL – Gilles PASCAL
– Séverine HUET – Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ

Absent ayant donné pouvoir : Carine NYCOLLIN à Bernard REVILLON

Secrétaire de séance : Carole BRETON

1. Procès-verbal du précédent conseil municipal

M. Le Maire propose aux conseillers municipaux d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 19 novembre 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la l'unanimité, avec 19 voix POUR :

- d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 19 novembre 2020.

2. Décisions prises par M. Le Maire dans le cadre de sa délégation

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2020-04-01 du 25 juin 2020, relative aux délégations consenties en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions prises par M. Le Maire du 16 novembre au 18 novembre 2020 sont présentées ci-dessous:

2.1. Décision n° DEC20201101

Convention de mise à disposition gratuite d'un logement, sur le domaine privé communal (21, rue de la Poste à Frangy), à Monsieur Joseph MUGNIER, du 28 octobre 2020 au 1^{er} décembre 2020 suite à l'incendie ayant eu lieu au domicile de cette personne, le 28 octobre 2020.

2.2. Décision n° DEC20201102

La Commune a décidé d'accueillir sur son territoire deux médecins dans des locaux communaux (ancienne école maternelle) qui nécessitent des travaux de transformation et de mise en conformité afin de devenir des cabinets médicaux adaptés à la profession.

Pour le suivi de cette opération, la commune a besoin de se faire assister par un architecte.

La meilleure offre retenue est celle de Monsieur Philippe CHAUSSE, architecte EPF-SIA, 110 chemin de Jersaigne à FRANGY.

Le coût des travaux estimatif du projet s'élève à la somme de 40 000.00 euros TTC.

La mission de Monsieur Philippe CHAUSSE représentera 13% du décompte final des travaux, à minima 4 333.33 euros HT.

3. DEL20201001 - Remplacement d'un membre de la commission thématique intercommunale « Environnement » de la Communauté de Communes Usse et Rhône

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu les statuts de la Communauté de Communes (CC) Usse et Rhône n°PREF/DRCL/BCLB-2020-0012 approuvés par arrêté interpréfectoral en date du 10 mars 2020,

Vu la délibération de la n°CC Usse et Rhône n°89/2020 du 23 juillet 2020 portant création des commissions thématiques intercommunales,

Vu le Pacte de gouvernance proposé aux Communes par la CC Usse et Rhône.

Considérant que la CC Usse et Rhône a créé 10 commissions thématiques intercommunales.

Considérant que le Pacte de gouvernance de la CC Usse et Rhône propose que chaque Commune propose un élu membre du Conseil municipal à chaque commission.

Monsieur le Maire précise que Madame Chantal BALLEYDIER, 4^{ème} adjointe, et membre de la commission « Environnement » au sein de la Communauté de Communes Usse et Rhône, propose de céder sa place à Madame Ludivine MOLLARD, conseillère municipale déléguée à l'Environnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, avec 19 voix POUR :

- de nommer Madame Ludivine MOLLARD au sein de la commission thématique intercommunale « Environnement »

4. DEL20201002 - Rapport d'enquête publique du Commissaire enquêteur concernant le déclassement d'un délaissé de voirie situé Place centrale dans le Centre Bourg

Vu le Code de la voirie Routière, notamment les articles L143.3 et R 141.4 à R 141.9,

Considérant que suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 2 au 16 novembre 2020 il n'y a pas eu d'observations particulières de la part du public.

Le Commissaire enquêteur n'a eu aucune observation à formuler sur le dossier et a émis un avis favorable au projet de déclassement de voirie situé le long de la Place centrale devant le bâtiment A projeté du constructeur SOGEPROM.

Décide de valider le déclassement de la parcelle cadastrée section C5, N° 2854 pour une contenance cadastrale de 00a.57ca, afin de faire partie du domaine privé de la commune de FRANGY.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, avec 19 voix POUR :

- De charger Monsieur Le Maire de valider le rapport d'enquête, d'effectuer toutes les formalités nécessaires et de signer toutes les pièces relatives à cette procédure

5. DEL20201003 - Autorisation pour les dépenses d'investissement en 2021 avant le vote du budget concernant l'année 2021

Jusqu'à l'adoption du budget, l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Locales (CGCT) permet les dispositions d'exécution financière suivantes :

- S'agissant de la section de fonctionnement, il est possible de recouvrer les recettes, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

- S'agissant de la section d'investissement, seules les dépenses liées à une Autorisation de Programme et de Crédits Pluriannuels (APCP), les Restes à Réaliser (RAR) et les dépenses afférentes au remboursement du capital des annuités de la dette ne sont possibles.

Toutefois, afin de faciliter d'autres dépenses d'investissement, l'assemblée délibérante peut autoriser le Maire, dans la limite du quart des nouveaux crédits ouverts en 2020 (hors RAR), comme suit :

Budget de la commune :

Chapitre	Crédits nouveaux ouverts en 2020	Autorisation de dépense au 1er Janvier 2021
20 – Etudes – logiciels	80 000 €	20 000 €
21 – Immobilisations corporelles (acquisition de matériels, terrains)	226 000 €	56 500 €
23 – Immobilisations en cours (travaux en cours)	229 874.65 €	57 468 €
27 – Autres Immobilisations financières	86 000.00 €	21 500 €
TOTAL	621 874.65 €	155 468 €

Budget de l'eau :

Chapitre	Crédits nouveaux ouverts en 2020	Autorisation de dépense au 1er Janvier 2021
21 – Immobilisations corporelles (acquisition de matériels, terrains)	510 072.08 €	127 518 €
20 – Immobilisations incorporelles	70 000 €	17 500 €
TOTAL	580 072.08 €	145 018 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, avec 19 voix POUR :

- d'autoriser dès le 1er Janvier 2021 et dans l'attente du vote du budget 2021, l'engagement et le mandatement des dépenses d'investissement comme présenté ci-dessus.

6. DEL20201004 - Demande de subvention auprès de la Préfecture au titre de la DETR 2021 pour le projet de construction d'un parking (vers local Orange)

La commune de Frangy, comme suite à son programme Centre Bourg, a besoin de réaliser des parkings sur son territoire.

Un projet de 2 parkings vers le groupe scolaire et le long des Usse a été adopté, en 2 tranches.

Une tranche dite ferme pour un parking vers le groupe scolaire à proximité du local de l'opérateur Orange et une tranche conditionnelle le long des Usse pour laquelle des négociations d'achats de terrains doivent être réalisées.

Ces parkings permettront d'une part un stationnement près du centre bourg lors des travaux immobiliers à venir et un renforcement de places de stationnement dans la commune autant pour le covoiturage que pour la population.

La tranche dite ferme est programmée au budget 2021.

Le coût estimatif des travaux s'élève à la somme totale de 157 275,00 euros dont 5 245,00 euros sur le budget de l'eau et y compris des honoraires de 9 750,00 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, avec 19 voix POUR :

- d'approuver l'opération citée ci-dessus.
- d'autoriser M. Le Maire à solliciter l'aide financière pour une DETR auprès de la Préfecture à hauteur des montants prévisionnels présentés dans le dossier de demande de subvention,
- d'accepter le plan de financement prévisionnel suivant :

* Cout total de l'opération	157 275 € HT
* dont coût global des travaux	147 525 € HT
* dont coût global de la maîtrise d'œuvre	9 750 € HT
* Subvention sollicitée au titre de la DETR 2021 (20 %)	31 455 € HT
* Autofinancement (80%) =	125 820 € HT

7. DEL20201005 - Demande de subvention auprès du Conseil Régional pour le projet de sécurisation et de réaménagement de l'aire de jeux pour enfants

La commune de Frangy souhaite réhabiliter l'aire de jeux actuellement obsolète et non réglementaire vers l'esplanade.

Les équipements actuels doivent être réhabilités pour satisfaire à l'évolution des normes techniques en vigueur.

Le montant prévisionnel s'élève à la somme totale HT de 39 305,00 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, avec 19 voix POUR :

- d'approuver l'opération citée ci-dessus
- d'autoriser M. Le Maire à solliciter une aide financière auprès de la REGION à hauteur des montants prévisionnels présentés dans le dossier de demande de subvention
- d'accepter le plan de financement prévisionnel suivant :

* Cout total de l'opération	39 305 € HT
* Subvention sollicitée auprès de la REGION (50 %)	19 652.50 € HT
* Autofinancement (50%) =	19 652.50€ HT

La séance a été levée à 21h00